

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

GAMME

Version	Code modèle (*)					Type moteur / Cylindrée (cm ³) / Puissance (kW/ch)	Type de transmission / Nombre de rapports	Puissance administrative en France
	Coupé	Berline 4 portes	Berline 5 portes	Estate	Coupé-cabriolet			
1.4 16v	CM1S0H	LM1S0H	BM1S0H	KM1S0H	-	K4J D 740 / 1390 / 72/100	Méca. (JH3) / 5	6
1,5 dCi 85	CMSF05	LMSFB5	BMSF05	KMSFB5	-	K9K G 724 / 1461 / 63/85	Méca. (JR5) / 5	5
1,5 dCi 105	CMSE06	LMSEB6	BMSE06	KMSEB6	EMSE06	K9K P 732 / 1461 / 78/105	Méca. (TL4) / 6	6
1,5 dCi 105 FAP	CMS606	-	BMS606	KMS6B6	EMS606	K9K P 734 / 1461 / 76/103	Méca. (TL4) / 6	6

PLAQUE CONSTRUCTEUR (A)

La plaque constructeur est fixée dans le bas du pied milieu droit. Elle indique dans l'ordre :

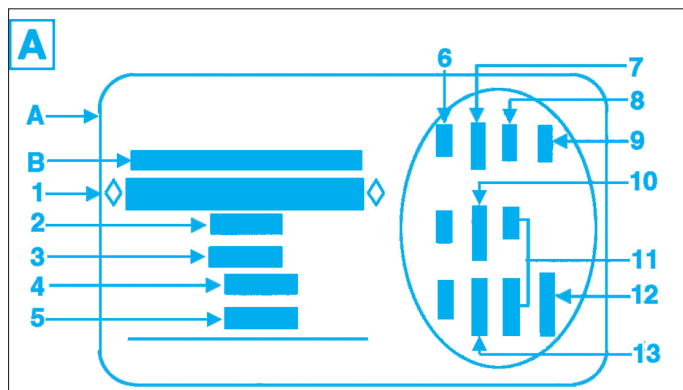
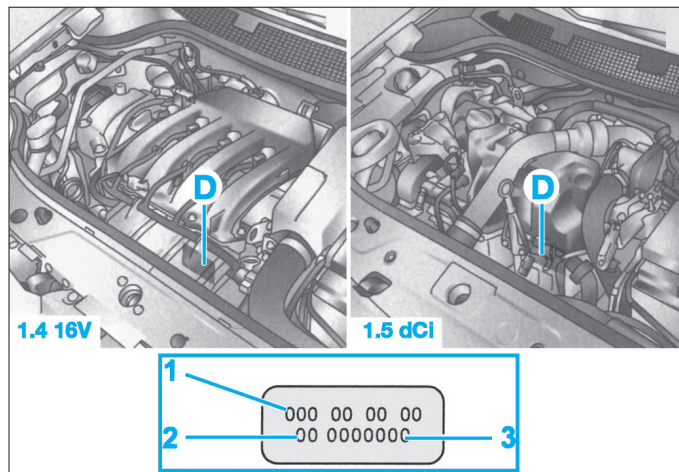
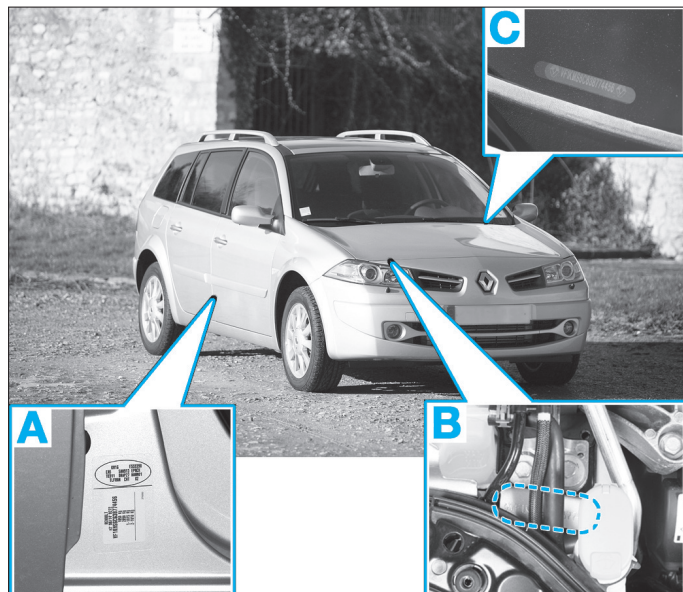
- A. Le nom du constructeur.
- B. Le numéro de réception CEE.
- 1. Le type mines du véhicule et son numéro dans la série du type.
- 2. Le poids total autorisé en charge.
- 3. Le poids total roulant autorisé.
- 4. Le poids maxi autorisé sur l'essieu avant.
- 5. Le poids maxi autorisé sur l'essieu arrière.
- 6. Les caractéristiques techniques du véhicule.
- 7. La référence peinture.
- 8. Le niveau d'équipement.
- 9. Le type du véhicule (code modèle).
- 10. Le code de la sellerie.
- 11. Le complément de définition de l'équipement.
- 12. Le numéro de fabrication.
- 13. Le code de l'habillage intérieur.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (B) ET (C)

Le numéro d'identification, à 17 caractères (norme CEE), est frappé à froid sur le bord supérieur du passage de roue droit devant le support moteur droit (B), dans le compartiment moteur. Il est également inscrit sur la plaque constructeur (A). Enfin pour faciliter l'identification, il est aussi mentionné sur une plaque (C) située sur le côté gauche de la planche de bord, visible depuis l'extérieur, au travers du pare-brise.

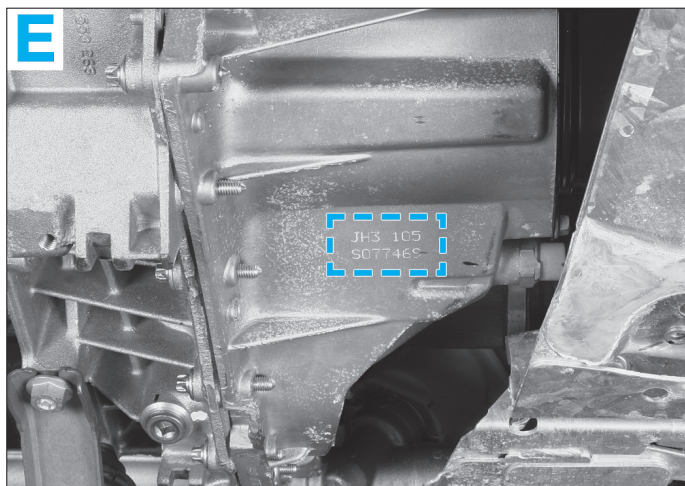
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MOTEUR (D)

Le type (1), l'indice (2) et le numéro de fabrication (3) sont gravés à l'avant du bloc-cylindres, au dessus de la sonde de niveau d'huile.



NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA BOÎTE DE VITESSES (E) ET (F)

L'identification de la boîte de vitesses, comportant le type, l'indice et le numéro de fabrication de celle-ci, est gravée sur le carter de pignonnerie, visible après la dépose du carénage sous le compartiment moteur (E) (sur 1.4 16v et 1.5 dCi 85) ou par le passage de roue AVG, après la dépose du pare-boue (F) (sur 1.5 dCi 105).



GÉNÉRALITÉS

MÉCANIQUE

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES ET PONDÉRALES

DIMENSIONS (mm)

	Coupé et Berline 5 portes	Berline 4 portes	Estate (break)	Coupé-cabriolet
Longueur hors tout	4 209	4 498	4 500	4 355
Largeur hors tout (sans / avec les rétroviseurs)	1 777 / 2 026			
Hauteur en ordre de marche (avec les pleins)	1 457	1 460	1 467	1 404
Empattement	2 625	2 686		2 522
Porte-à-faux AV / AR	858 / 752	858 / 970	858 / 972	858 / 991
Voie AV / AR (avec pneus de 15")	1 518 / 1 514			
Garde au sol en charge	120	125		120
Volume du coffre (suivant VDA) en dm ³	330 sous tablette	520 sous tablette		190 en cabriolet / 490 en coupé

MASSES (kg)

		Coupé	Berline 4 portes	Berline 5 portes	Estate (break)	Coupé-cabriolet
Poids à vide *	1.4 16v	1 145	1 190	1 165	1 210	-
	1.5 dCi 85	1 175	1 205	1 195	1 235	-
	1.5 dCi 105	1 190	1 240	1 205	1 260	1 395
Poids total maxi autorisée en charge	1.4 16v	1 695	1 740	1 715	1 790	-
	1.5 dCi 85	1 725	1 770	1 745	1 815	-
	1.5 dCi 105	1 750	1 795	1 770	1 840	1 855
Poids total roulant	1.4 16v	2700	2750		2800	-
	1.5 dCi 85					-
	1.5 dCi 105	2750			2850	
Poids maxi autorisée de la remorque non freinée / freinée		650 / 1300				650 / 1200

* Poids à vide en ordre de marche de la version de base. Ce poids augmente avec les options.

ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

CARROSSERIE

CARACTÉRISTIQUES PRATIQUES

PERFORMANCES ET CONSOMMATIONS

		Coupé	Berline 4 portes	Berline 5 portes	Estate (break)	Coupé-cabriolet
PERFORMANCES						
Vitesse maxi (km/h)	1.4 16v	183	185	183	181	-
	1.5 dCi 85	174	175	174	174	-
	1.5 dCi 105	185	186	185	185	190
0 - 100 km/h (s)	1.4 16v	12,5	12,7	12,5	13,1	-
	1.5 dCi 85	12,7	12,8	12,7		-
	1.5 dCi 105	11,1	11,2	11,1	11,4	12,2
400 m DA (s)	1.4 16v	18,6	18,9	18,6	18,9	-
	1.5 dCi 85		18,7			-
	1.5 dCi 105	17,8	17,9	17,8	18,0	NC
1 000 m DA (s)	1.4 16v	33,6	33,9	33,6	34,1	-
	1.5 dCi 85	34,5	34,6	34,5	34,9	-
	1.5 dCi 105	32,7	32,8	32,7	33,0	NC
CONSOMMATION normes CEE n° 93/116						
CO ₂ (g/km)	1.4 16v	165	164	165	166	-
	1.5 dCi 85	120	120	120	125	-
	1.5 dCi 105		124	124	124	133
Conditions urbaines (l/100 km)	1.4 16v	9,2	9,2	9,2	9,5	-
	1.5 dCi 85	5,5	5,5	5,5	5,7	-
	1.5 dCi 105	5,6	5,8	5,8	5,8	6,0
Conditions extra-urbaines (l/100 km)	1.4 16v	5,6	5,5	5,6	5,6	-
	1.5 dCi 85	4,0	4,0	4,0	4,2	-
	1.5 dCi 105		4,1	4,1	4,1	4,5
Mixte (l/100 km)	1.4 16v	6,9	6,8	6,9	7,0	-
	1.5 dCi 85	4,5	4,5	4,5	4,7	-
	1.5 dCi 105		4,7	4,7		5,0

JANTES ET PNEUMATIQUES



Les pressions de gonflage des pneumatiques sont données à titre indicatif, respecter les pressions mentionnées sur l'étiquette collée dans l'entrée de porte avant gauche.
En cas de contrôle de la pression à chaud, tenir compte de l'augmentation de celle-ci de 0,2 à 0,3 bar et ne jamais dégonfler un pneu chaud.

Jantes et pneumatiques

	Jantes	Déport de roue	Pneumatiques
Monte d'origine	6.5J x 15	45 mm	195/65 R 15 T
Option	6.5J x 16	49 mm	205/55 R 16 H

(*) En cas d'utilisation en charge maxi, majorer les pressions de 0,2 bar.

Voile maxi. d'une jante (mm) :

- acier : 0,8.

- alliage : 0,3.

Ovalisation maxi. d'une jante : 0,7 mm.

Pression de gonflage (bar)

	Pression AV / AR (à froid) (*)	
	195/65 R 15 T	205/55 R 16 H
1.4 16v	2,2 / 2	
1.5 dCi	2,3 / 2	
Coupé-cabriolet	2,3 / 2,2	

(*) En cas d'utilisation en charge maxi, majorer les pressions de 0,2 bar.

Couple de serrage des vis de roues : 11 daN.m.

LEVAGE



Le soubassement de ce véhicule est protégé par des produits qui assurent la garantie anticorrosion. En aucun cas il ne faut utiliser des matériels qui ne sont pas équipés de tampons caoutchoutés de façon à ne jamais avoir un contact direct métal avec métal qui aggraverait la protection d'origine. Refaire la protection antigravillon du bas de caisse si elle est détériorée. Il est interdit de lever le véhicule en prenant appui sous les bras de suspension avant ou sous le train arrière.

AVEC LE CRIC DE BORD

Pour lever une roue avant ou arrière, prendre appui en (1) ou (2). Prendre soin de caler la roue opposée à celle qui doit être levée, en utilisant une cale, puis serrer le frein de stationnement et engager si nécessaire la première vitesse.



AVEC UN CRIC ROULEUR D'ATELIER



L'utilisation d'un cric rouleur implique obligatoirement l'emploi de chandelles appropriées.

Pour lever une roue avant ou arrière, prendre appui en (3) ou (4) et sécuriser avec une chandelle en (1) ou (2).

Pour mettre le véhicule sur chandelles, lever latéralement l'ensemble du véhicule et positionner obligatoirement les chandelles sous les renforts prévus pour positionner le cric de bord (1) et (2).

AVEC UN PONT ÉLÉVATEUR À DEUX COLONNES



S'il faut déposer des organes lourds du véhicule, utiliser de préférence un pont élévateur à quatre colonnes. Sur un pont élévateur à deux colonnes, après la dépose de ce type d'organes (groupe motopropulseur, train arrière, boîte de vitesses), il y a risque de basculement du véhicule. Mettre en place des sangles de sécurité.

Pour lever le véhicule, positionner les patins des bras de levage en (1) et (4) en prenant garde à ne pas abîmer l'extrémité de l'aile avant et le dessous de bas de caisse.

REMORQUAGE

Le remorquage s'effectue à l'aide d'un anneau amovible, rangé avec l'outillage de bord dans la roue de secours, qu'il faut visser au travers des boucliers, après avoir déclipé leur obturateur, situé à droite pour l'avant et à gauche pour l'arrière.



Cet anneau ne doit être utilisé que pour arrimer le véhicule ou pour le remorquer sur une faible distance, à l'aide d'une barre rigide, les 4 roues au sol.

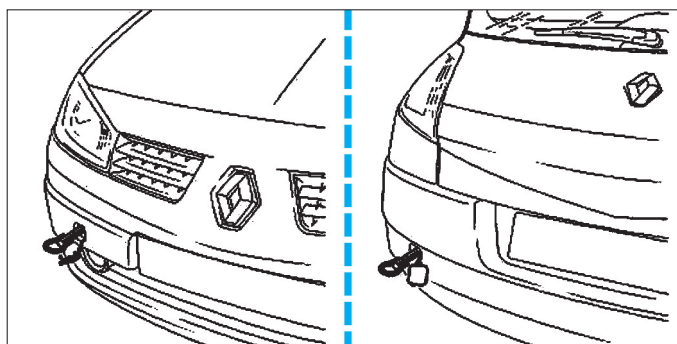
Ne pas se servir des points de remorquage pour sortir le véhicule d'un fossé ni pour soulever directement ou indirectement le véhicule.



Véhicules équipés de carte Renault :

- Si le véhicule est en panne de batterie, la colonne de direction reste verrouillée. Dans ce cas, remettre une batterie ou une source électrique pour verrouiller le calculateur d'airbag à l'aide de l'outil de diagnostic, ce qui déverrouille la colonne de direction.

- S'il n'est pas possible de verrouiller le calculateur d'airbag, lever impérativement l'avant du véhicule.



Positions des points d'attaches avant et arrière

VÉHICULES ÉQUIPÉS D'UNE BOÎTE DE VITESSE AUTOMATIQUE :

De préférence, transporter le véhicule sur un plateau ou le remorquer en levant les roues avant. Le remorquage avec roues au sol peut exceptionnellement être effectué à une vitesse inférieure à 20 km/h et sur une distance maximum de 30 km (levier en position neutre).

PROGRAMME D'ENTRETIEN

INDICATEUR DE MAINTENANCE

Réinitialisation de l'indicateur de maintenance

Faire défiler les informations, par appuis successif sur la touche en bout de commodo d'essuie-vitre/lave-vitre, jusqu'à l'affichage de l'autonomie "vidange/entretien".

Appuyer de nouveau sur la touche pendant environ 10 secondes jusqu'à la réinitialisation.



PROGRAMME D'ENTRETIEN

Le programme d'entretien détaillé ci-après est donné à titre indicatif, car l'entretien doit être réalisé conformément au carnet d'entretien du véhicule, celui-ci faisant foi. L'échéance des révisions est signalée, à chaque mise du contact, par l'indicateur de maintenance sur l'afficheur multiple au combiné d'instruments et il peut être consulté à tout moment en faisant défiler les menus de cet afficheur. La fréquence de l'entretien normal est programmée :

- tous les 30 000 km ou 1 an, pour les versions 1.4 16v et 1.5 dCi 105 ch sans FAP
- tous les 20 000 km ou 1 an, pour les versions 1.5 dCi 85 ch et 1.5 dCi 105 ch avec FAP.

Toutefois, il convient de rappeler qu'en cas d'utilisation du véhicule dans des conditions particulièrement sévères, il est important de rapprocher les fréquences d'entretien tous les 15 000 km (moteur essence) ou 10 000 km (moteurs diesel) (voir «Entretien sévère»).

ENTRETIEN NORMAL

Il faut souligner que l'application du programme d'entretien normal impose :

- l'emploi impératif d'huile moteur respectant les normes ACEA A3/B4 ou A5/B5* pour les versions 1.4 16V (voir préconisation au chapitre « MOTEUR ESSENCE 1.4 16v (K4J) ») (* huile permettant une réduction de la consommation de carburant).

- l'emploi impératif d'huile moteur respectant les normes ACEA A3/B4 pour les versions 1.5 dCi ou ACEA C3 pour les versions 1.5 dCi avec filtre à particules (voir préconisation au chapitre « MOTEURS DIESEL 1.5 dCi (K9K) »).

- le contrôle régulier du niveau d'huile moteur, au moins tous les 1 000 km et avant chaque parcours important.

LISTE DES OPÉRATIONS :

Carrosserie :

- examen du dessous de caisse, passages de roues, ouvrants...

Moteur :

- vidange et remplissage d'huile
- remplacement du filtre à huile
- contrôle visuel de la ligne d'échappement
- purge du filtre à gasoil

Freins :

- contrôle visuel des plaquettes
- contrôle visuel de l'étanchéité du circuit
- contrôle du niveau du liquide de frein

Contrôles des niveaux et étanchéité des circuits :

- lave-vitre AV et AR
- circuit de refroidissement

Direction / Train AV et AR :

- contrôle de l'état des soufflets caoutchouc

Pneus et amortisseurs :

- contrôle de l'état et de la pression des pneus
- contrôle de la présence des bouchons de valve
- contrôle de l'état et de la pression de la roue de secours
- contrôle visuel des amortisseurs AV et AR

Équipements :

- contrôle des ampoules (feux, clignotants, stop...)
- contrôle de l'état de la charge de la batterie
- contrôle de l'état du pare-brise et des rétroviseurs
- contrôle de l'état des balais d'essuie-vitre AV et AR
- remplacement du filtre d'habitacle

Calculateurs :

- lecture de la mémoire d'autodiagnostic des calculateurs électroniques.

Liste supplémentaire (moteur essence) :

- bougies : tous les 60 000 km
- filtre à air : tous les 60 000 km ou 2 ans
- courroie d'accessoires et galets : 120 000 km ou 5 ans
- courroie de distribution et galets : 120 000 km ou 5 ans
- filtre à essence : 240 000 km
- liquide de frein : 120 000 km ou 4 ans
- liquide de refroidissement : 120 000 km ou 4 ans
- contrôle et nettoyage de la climatisation : tous les 2 ans
- vérification et dépolissage des garnitures (freins à tambour) : 90 000 km.

Liste supplémentaire (moteurs diesel) :

- filtre à air : tous les 40 000 km ou 2 ans / tous les 60 000 km ou 4 ans à partir du 01/2007
- courroie d'accessoires et galets : 120 000 km ou 5 ans / 160 000 km ou 6 ans pour les véhicules produits à partir du 01/2007
- courroie de distribution et galets : 120 000 km ou 5 ans / 160 000 km ou 6 ans pour les véhicules produits à partir du 01/2007
- filtre à gasoil : 40 000 km / 60 000 km pour les véhicules produits à partir du 01/2007
- liquide de frein : 120 000 km ou 4 ans
- liquide de refroidissement : 120 000 km ou 4 ans
- contrôle et nettoyage de la climatisation : tous les 2 ans
- vérification et dépolissage des garnitures (freins à tambour) : 80 000 km.

ENTRETIEN SÉVÈRE

En cas de conditions particulières d'utilisation, il est recommandé d'adapter la fréquence de l'entretien. Sous le terme utilisation sévère, on entend : parcours essentiellement urbains (porte-à-porte, taxi...) pays très chauds (température régulièrement supérieure à 30°C), pays très froids (température régulièrement inférieure à -15°C), atmosphère très poussiéreuse (chantiers...), petits parcours répétés (moteur froid), qualité du lubrifiant moteur ou du combustible employé ne respectant pas les normes préconisées.

Utilisation	Remplacement					
	Huile moteur et filtre à huile	Filtre à air moteur	Filtre à air d'habitacle	Filtre à gazole	Courroie de distribution et galets	Courroie d'accessoires et galets
Qualité du carburant employé ne respectant pas les normes prescrites (plus de 3 000 km/an)	tous les 15 000 km ou 1 an (moteur essence) / tous les 10 000 km ou 1 an (moteur diesel)	—	—	à chaque vidange	—	—
Qualité du lubrifiant moteur employé ne respectant pas les normes prescrites (plus de 3 000 km/an)		—	—	—	—	—
Pays très chaud ou très froid (plus de 5 000 km/an sous des températures régulièrement supérieures à 30°C ou inférieures à -15°C)		—	—	—	—	—
Urbaine (50% des trajets à une vitesse moyenne inférieure à 30 km/h)		à remplacer toutes les 2 vidanges	à remplacer à chaque vidange	—	tous les 90 000 km ou 5 ans	tous les 90 000 km ou 5 ans
En environnement poussiéreux (chantiers, plus de 1 000 km/an de piste...)		—	—	tous le 20 000 km / 30 000 km pour le véhicules produit à partir du 01/2007		
Traction fréquente d'une remorque de plus de 500 kg (30% des kilomètres parcourus)		—	—			
Petits trajets répétés moteur au ralenti (50% du temps d'utilisation moteur froid ou porte à porte permanent sans arrêt du moteur...)		tous les 15 000 km ou 6 mois (moteur essence) / tous les 10 000 km ou 6 mois (moteur diesel)	à remplacer toutes les 2 vidanges	—		